

GUIDE D'AIDE AU MONTAGE DE PROJETS DE MOBILITE DESTINÉS A FAVORISER LA COOPÉRATION ENTRE PROFESSIONNELS TRANSFRONTALIERS

Après avoir été partenaire du projet Translanekin, vous souhaitez vous lancer et monter votre premier projet de coopération transfrontalière. Ce guide se destine à tout opérateur désireux de monter un projet européen Erasmus pour la mise en œuvre d'activités de mobilité pour la formation d'équipes professionnelles de part et d'autre de la frontière franco-espagnole et indique les étapes à suivre.

1 - Quel programme choisir pour déposer une demande de financement ?

Erasmus+ est le programme adapté car il s'adresse plus particulièrement aux professionnels et acteurs de l'action sociale, de l'économie sociale et solidaire, de l'inclusion et de l'éducation populaire. Ceci veut dire que sont concernés : les organismes dont les formateurs, animateurs et tout autre personnel, bénévole ou salarié, accompagnent des publics adultes de tous âges, majoritairement peu qualifiés et socialement fragilisés, autour d'activités d'apprentissage visant à améliorer leur accès aux droits et à la participation à la vie citoyenne.

2 – Comment est géré le programme Erasmus+ ?

Le programme est géré par l'Agence Nationale française Erasmus+
AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION FORMATION

9 rue des Gamins - 33080 BORDEAUX

Tél. : 05.56.00.94.00

<https://agence.erasmusplus.fr>

Site régulièrement mis à jour contenant les dernières actualités sur le programme

L'Agence nationale gère les volets du programme Erasmus pour tous les publics : Enseignement scolaire, Enseignement et formation professionnels, Enseignement supérieur, **Education des adultes**, Jeunesse, Sport, Corps Européen de Solidarité.

3 – Quelles sont les activités financées ?

Les activités financées par l'Agence dans le cadre de **la formation des professionnels** relèvent du volet du programme Erasmus intitulé **KA3 Formation des Adultes**.

Le programme permet de financer deux types de projets en Europe :

- **Projets de Mobilité** : Encourager la mobilité des publics adultes et l'ensemble des personnels qui les accompagnent. Le séjour en mobilité peut durer de 2 jours à 2 mois pour :
 - a) suivre un cours dans un organisme de formation étranger,
 - b) participer à des rencontres/échanges avec des homologues professionnels ou effectuer une mission de job-shadowing (suivre un homologue étranger sur son poste de travail en immersion afin de comprendre son activité, s'approprier sa manière de travailler ou les outils utilisés.).
 - c) dispenser une formation à l'étranger chez vos partenaires.

- **Projets de Coopération** entre différents acteurs de l'éducation des adultes (associations, ONG, entreprises, collectivités territoriales, ...), dans le but de développer des outils et échanger sur des pratiques innovantes.

4 - Qui peut déposer une candidature Erasmus + ?

Vous êtes salarié ou bénévole d'une association, une collectivité territoriale, un établissement médico-social, une bibliothèque ? Vous représentez une structure active dans l'éducation populaire ou l'accès aux droits, la transition écologique ou la promotion culturelle, l'insertion sociale ou l'accès aux compétences de base... ? Si les publics que vous accompagnez ont plus de 16 ans et que vous leur proposez des activités centrées sur l'apprentissage et l'acquisition de connaissances autrement qu'en formation qualifiante à visée professionnelle, alors vous pouvez vous appuyer sur les financements Erasmus +, Education des adultes.

5 – Comment et quand déposer une demande de financement ?

A – Être candidat et déposer une proposition Erasmus+

Etape 1 : Préparation de votre candidature

- **Ayez une idée claire de votre projet**
Définissez vos objectifs, les personnes concernées par votre projet, les moyens nécessaires et le temps à consacrer au projet, planifiez les activités.
- **Prenez connaissance des possibilités que propose le volet Education des Adultes d’Erasmus**
- **Vérifiez que votre projet est éligible au programme.** Pour cela, **consultez l’appel à propositions et le guide Erasmus+ publié chaque année au mois de novembre.** Le [guide Erasmus+](#) annuel décrit les possibilités de subvention. C’est le document de référence que vous devez consulter en complément des fiches actions.
- **Recherchez des partenaires en France (éventuellement) et à l’étranger (obligatoirement).** Pour un projet transfrontalier, il faudra au minimum un partenaire français et un partenaire espagnol ; L’Agence Erasmus dispose d’une base de « [Recherche de partenaires](#) ».

Etape 2 : Votre dossier de candidature

- **Rédigez votre candidature**
Les candidatures sont à soumettre en ligne sur le site du programme Erasmus+. Si avez besoin d’aide, l’Agence met à disposition un réseau de « développeurs » Erasmus+. Prenez rendez-vous avec un [contact près de chez vous](#).

L’appel à propositions indique les dates limites de dépôt des candidatures pour chaque type de projet. Par exemple en 2022, la date limite de soumission des projets de l’Education des Adultes est le 22 février 2022. Consultez la page d’accueil de l’ « Appel à propositions ».

La procédure de candidature et l’accès au formulaire se font en ligne et sont accessibles sur la plateforme MonProjetErasmus+.

Etape 3 : Les résultats de la sélection

Une fois la proposition reçue par l’Agence Erasmus, celle-ci en vérifie l’éligibilité. Puis, la proposition est soumise à évaluation par des experts indépendants. Si la candidature est jugée de bonne qualité, le projet sera sélectionné et subventionné vers le début du mois de juin. Le promoteur devient alors porteur de projet Erasmus+.

Les projets financés sont d'une durée de 18 mois pour les projets de mobilité simplifiés et de 3 ans pour les projets de partenariat.

B - Être porteur de projet

Etape 4 : Le début du projet

Après notification de la sélection du projet, les porteurs de projet reçoivent leur convention de financement. Après l'avoir signée puis retournée à l'Agence Erasmus qui va signer la convention à son tour, le projet peut démarrer.

Pour aider les nouveaux porteurs de projets, des ateliers de lancement de projets sont organisés par l'agence Erasmus+ au cours des mois de septembre et d'octobre.

Les vidéos d'anciens ateliers de lancement sont disponibles sur le site Erasmus et sur Youtube.

Etape 5 : La préparation et la soumission du rapport intermédiaire

A mi-parcours de la durée de projet financée (9 mois ou 18 mois) un rapport intermédiaire doit être transmis à l'agence Erasmus+ France / Education Formation. Il présente un premier bilan de l'état d'avancement du projet.

Etape 6 : La préparation et la soumission du rapport final

A la fin du projet, un rapport final devra être soumis. Il comportera toutes les réalisations et les aspects qualitatifs et financiers du projet.

Etape 7 : La valorisation et la communication sur le projet et ses résultats

Les porteurs de projets sont tenus de communiquer sur leurs projets et d'en partager les résultats. La réalisation tout au long du projet de supports de communication est très importante : vidéos, articles, communication sur les réseaux sociaux, etc.

Pour plus d'informations :

Sites de référence :

<https://monprojet.erasmusplus.fr/> Toutes les informations sur le programme et comment déposer une candidature.

<https://agence.erasmusplus.fr/> Le site de l'agence Erasmus+ France

<https://agence.erasmusplus.fr/tag/erasmus-2021-2027/>
Le programme Erasmus 2021-2027

<https://www.youtube.com/watch?v=mleDDoByrnY>
Vidéo « Débuter dans Erasmus+ » Information sur les fondamentaux du programme